

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 978^e séance tenue le mardi 19 octobre 2004,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu, les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, M Réjean Poirier; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Luc Giroux, M. André Ferron, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Côté, M. Laurent Descarries, M. Jacques Gresset, Mme Sylvie Normandeau, M. Fernand A. Roberge; un étudiant : M. Olivier Sylvestre; un chargé de cours, M. Najib Lairini; un observateur, M. Fernand Boucher.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Jean Rouleau, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre Lafleur; un membre nommé par le Conseil de l'Université, M. Sang Nguyen; des étudiants, M. Normand Bélisle, Mme Jenny Vega-Cardenas; des observateurs, M. Pierre Jalbert, M. Pierre Simonet.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le Conseil de l'Université a procédé à la nomination de M. Olivier Sylvestre et de Mme Yenny Vega Cardenas comme membres étudiants à la Commission des études (CU-491-10.5, 13 septembre 2004).

CE-978-1

ORDRE DU JOUR

CE-978-1

Un ordre du jour modifié est déposé en séance. Le titre du projet inscrit au point 8.3 doit être corrigé par «microprogramme général en [...]». L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - procès-verbal de la 976^e séance tenue le 4 mai 2004
 - procès-verbal de la 977^e séance tenue le 8 juin 2004
3. Affaires découlant du procès-verbal
 - 3.1 Liste des affaires découlant
 - 3.2 Faculté de théologie et de sciences des religions
Programme de Majeur en animation spirituelle et engagement communautaire
Suivis de l'approbation de cette offre de formation par la Commission des études (CE-977-6.6)
4. Information et questions
 - 4.1- Faits saillants 2003-2004
 - 4.2 Délégations de pouvoirs aux Conseils de faculté. Bilan 2003-2004 des modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires
 - 4.3 Projets de création, d'abolition ou de modification de programmes et de règlements pédagogiques approuvés par la Commission des études et transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales au cours de l'année 2003-2004
5. Comité des nominations
 - Élection d'un membre
6. Vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue
 - Projet de *Politique sur les cours en ligne, autres cours et programmes d'études offerts hors-Québec aux étudiants non résidents du Québec*

7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1 École HEC-Montréal
 - Création d'un programme de Certificat en gestion de l'environnement
 - 7.2 École HEC-Montréal
 - Création de cours pour le cursus de trois programmes de Certificat
8. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 8.1 Faculté des études supérieures
 - Modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études—de juin 2003 à mai 2004
 - 8.2 Faculté de médecine
 - Création d'un programme de D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)
 - 8.3 Faculté de médecine
 - Création d'un microprogramme général en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-978-2 Adoption des procès-verbaux de la 976^e et de la 977^e séance CE-978-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 976^e séance, tenue le 4 mai 2004, et le procès-verbal de la 977^e séance, tenue le 8 juin 2004, tels que présentés.

CE-978-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 977^e SÉANCE CE-978-3

CE-978-3.1 Liste des affaires découlant CE-978-3.1

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 977^e séance; le secrétaire général en donne lecture.

À la suite des demandes de la Commission des études, les projets relatifs à la création d'un programme de D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et à la création d'un microprogramme international en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé (CE-977-7.4 et 7.5) ont été revus, et inscrits à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

CE-978-3.2 Faculté de Théologie et de sciences des religions CE-978-3.2
Programme de Majeur en animation spirituelle
et engagement communautaire
- Suivis de l'approbation de cette offre de formation
par la Commission des études (CE-977-6.6)

A-33/978^e/314 modifié

Mme Maryse Rinfret-Raynor rappelle que l'approbation, par la Commission des études, de la création d'un programme de Majeur en animation spirituelle et engagement communautaire avait pris en compte qu'un suivi serait effectué par un sous-comité formé de représentants de la Faculté de théologie et de sciences des religions, de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation, en vue d'identifier des cours qu'il sera pertinent d'insérer à la structure du programme créé, en regard des objectifs proposés et en regard de demandes adressées par la Sous-commission du premier cycle dans le cadre de l'étude de ce projet. Ce travail ayant été complété, les membres de la Commission des études ont reçu le document A-33/978^e/314 modifié, comportant les derniers ajustements apportés à la structure du programme, dont : la diminution du nombre de blocs de cours (passant de 11 à 6 blocs); l'augmentation du nombre de crédits obligatoires; la structuration des

blocs de cours selon des regroupements thématiques, et selon le regroupement de cours de disciplines différentes à l'intérieur d'un même bloc; l'augmentation du nombre de cours directement liés à la formation à l'animation et à l'intervention et le regroupement de ces cours dans un bloc obligatoire de 24 crédits.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Majeur en animation spirituelle et engagement communautaire, —dont la création avait été approuvée par la délibération CE-977-6.6 en date du 8 juin 2004—, à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/978^o/314 modifié.

CE-978-4	<u>INFORMATION ET QUESTIONS</u>	CE-978-4
CE-978-4.1	<u>Faits saillants 2003-2004</u> A-33/978 ^o /322	CE-978-4.1

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants pour l'année 2003-2004, conformément au document A-33/978^o/322.

CE-978-4.2	Délégations de pouvoirs aux Conseils de faculté Bilan 2003-2004 des modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires <hr/> A-33/978 ^o /317	CE-978-4.2
------------	---	------------

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan pour l'année 2003-2004 des modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires conformes aux exigences de la délégation de pouvoirs consentie par la Commission des études aux Conseils de faculté, conformément au document A-33/978^o/317.

CE-978-4.3	Projets de création, d'abolition ou de modification de programmes et de règlements pédagogiques approuvés par la Commission des études et transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales au cours de l'année 2003-2004 <hr/> A-33/978 ^o /316	CE-978-4.3
------------	--	------------

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit la liste des Projets de création, d'abolition ou de modification de programmes et de règlements pédagogiques approuvés par la Commission des études et transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales au cours de l'année 2003-2004, conformément au document A-33/978^o/316.

CE-978-4.4

Résultats des admissions

CE-978-4.4

M. Fernand Boucher présente les résultats récents relatifs au processus d'admission au trimestre d'automne 2004. Pour l'ensemble des inscriptions, on observe une augmentation d'une proportion de 4 %, comparativement aux résultats de l'année précédente, correspondant à une augmentation d'une proportion de 1,9 % en EETC (ce qui représente un résultat moins élevé, considérant que les résultats des années précédentes présentaient généralement une augmentation de l'ordre de 4 % en EETC).

On a procédé à l'annulation de l'inscription de 176 étudiants (soit 82 étudiants inscrits à des programmes de premier cycle, 44 étudiants inscrits à des programmes de deuxième cycle et 50 étudiants inscrits à des programmes de troisième cycle). Cette modalité est appliquée chaque année, à la suite de plusieurs rappels aux étudiants concernés, et découle principalement de ce que des pièces justificatives nécessaires n'ont pas été versées au dossier avant le délai prévu, lequel avait été prolongé jusqu'au 15 octobre, ou en raison de soldes impayés de droits de scolarité (48 étudiants ont été concernés par cette dernière situation). Considérant qu'un certain nombre des étudiants concernés par cette mesure compléteront leur dossier, les résultats relatifs au trimestre d'automne 2004 seront réajustés en conséquence.

Les processus relatifs à l'admission au trimestre d'hiver 2005 seront perturbés par le processus en cours de numérisation des dossiers. Des retards ont été observés dans la livraison d'outils de travail. Des démarches seront effectuées auprès des unités en vue de l'application de la deuxième phase de formation.

M. Louis Maheu apporte quelques précisions sur le processus de numérisation des dossiers des étudiants des cycles supérieurs. Après consultation, il a été convenu de procéder à l'implantation de la numérisation des dossiers selon la formule de projets pilotes; cette formule sera ainsi appliquée avec des unités données, à partir du mois de janvier 2005.

Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne que le processus de numérisation a été souhaité à un niveau institutionnel, et constituera une transformation importante. Dans cette perspective, elle signale l'importance de sensibiliser les personnels et les responsables des unités à suivre les formations qui leur seront offertes. Elle précise que la Commission des études sera informée des suivis relatifs au processus de numérisation.

CE-978-4.5

Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial

CE-978-4.5

Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne que la tenue du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* n'a pas donné lieu à la publication d'un rapport officiel sur les recommandations qui en ont découlé. Les interlocuteurs concernés ont par ailleurs observé que le ministère de l'Éducation orienterait ses décisions en regard du maintien des structures actuelles (ordres d'enseignement secondaire, collégial et universitaire). Mme Rinfret-Raynor rappelle que le mémoire déposé par la CREPUQ dans le cadre de ce forum, et représentant la position de l'ensemble des universités à l'exception de l'Université Laval, présentait des recommandations liées à une analyse diagnostique du cheminement et de la réussite dans les études. De leur côté, les collèges et cégeps ont présenté le souhait de disposer d'une plus grande autonomie dans la définition d'une partie de la formation pré universitaire et universitaire dans les domaines appliqués.

Mme Rinfret-Raynor signale que le Ministère a par ailleurs invité les collèges et les universités à travailler sur l'accentuation de l'arrimage des programmes collégiaux et des programmes universitaires —entre autres par le développement de projets pilotes—, à travers les travaux du Comité de liaison de l'enseignement supérieur—CLES. Dans cette perspective, l'Université poursuivra une réflexion sur des modalités d'arrimage, et discutera de ces questions avec ses écoles affiliées.

À la suite de questions sur les modalités de reconnaissance de crédits suivis au niveau collégial, plus particulièrement dans le cadre de programmes professionnels, qui pourraient être appliquées par l'Université, Mme Rinfret-Raynor précise que cette problématique a été portée à

l'attention de la Sous-commission du premier cycle, et que celle-ci a envisagé la mise sur pied d'un comité de travail pour étudier ces questions. Elle précise par ailleurs que si des unités peuvent appliquer certaines modalités de reconnaissance, indiquant la reconnaissance d'un maximum de 9 crédits, celles-ci restent exceptionnelles, et ne relèvent pas d'une politique institutionnelle. La réflexion qui devra être tenue pourra également envisager des modalités différenciées de reconnaissance, autres que la reconnaissance de crédits (par exemple, la substitution de cours, etc.).

CE-978-5

COMITÉ DES NOMINATIONS
- Élection d'un membre

CE-978-5

A-33/978^e/324

Le secrétaire général présente l'état de question relatif à l'élection, par acclamation, d'un membre au Comité des nominations de la Commission des études.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

la Commission des études prend acte de l'élection, par acclamation, de Mme Louise Béliveau, directrice du Département de kinésiologie, au Comité des nominations de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

CE-978-6

Vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle
et à la formation continue

Cep-978-6

- *Projet de Politique sur les cours en ligne, autres cours et programmes d'études offerts hors-Québec aux étudiants non-résidents du Québec*

A-33/978^e/323

Mme Maryse Rinfret-Raynor présente le document mentionné, sur un projet de *Politique sur les cours en ligne, autres cours et programmes d'études offerts hors-Québec aux étudiants non-résidents du Québec*; ce document a déjà été présenté lors d'une réunion des doyens. Le comité de travail qui a élaboré le projet de Politique réunissait des représentants du vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, de la Direction des relations internationales, de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de musique, de la Faculté de médecine et de la Direction générale des technologies de l'information et des communications—DGTIC. Se reportant au document A-33/978^e/323, Mme Rinfret-Raynor explique le contexte d'application du projet de Politique (soit les cours ou programmes pouvant être offerts aux étudiants résidant hors-Québec, et selon diverses formules—cours en ligne, cours ou programmes intégrant ou non les TIC, formation offertes sur place dans le cadre d'ententes, formation à distance, formation continue, etc.; pages 1 et 2 du document), la définition des termes afférents au concept de «cours en ligne» (page 2), et les dispositions prévues par la Politique, donnant lieu à six propositions (pages 3 à 5). Principalement, les propositions retenues se posent comme des balises visant à encadrer le développement et l'application des offres de formation s'adressant aux étudiants non résidents du Québec. Six annexes complètent le document, portant sur les accès aux services institutionnels, sur les situations possibles de formation, sur les définitions de termes associés aux cours en ligne, sur les conditions d'efficacité des *Formations ouvertes et à distance*—FOAD, sur un modèle de budget préliminaire (cours ou programmes offerts hors Québec), sur le processus décisionnel lié à l'élaboration d'un cours ou d'une formation offerts hors Québec, et sur un modèle de plan d'un dossier de projet de programme d'études offert hors Québec. Les directives qui accompagnent le projet de Politique tiennent également compte des modalités de financement prévues par le ministère de l'Éducation (les universités n'étant pas rétribuées pour les formations offertes hors Québec à des étudiants non résidents au Québec) et les impacts sur les divers services institutionnels du soutien aux cours offerts à des étudiants hors Québec. Les dispositions de la Politique prévoient qu'une évaluation de la Politique, sous forme de bilan, soit effectuée au terme d'une période de deux ans suivant son adoption, et pouvant donner lieu à sa révision, s'il y a lieu. Dans cette perspective, l'application de la Politique fera

l'objet d'un suivi régulier, sous forme de monitorat, et comportera des démarches de diffusion, de manière à mieux en faire connaître les dispositions et modalités.

En réponse à des questions de Mme Louise Dagenais, Mme Rinfret-Raynor mentionne que la Politique proposée ne vise pas à promouvoir le développement de cours en ligne, mais à préciser les balises de l'implantation de cette formule de manière à répondre aux demandes de professeurs ou d'unités qui découlent d'initiatives qu'ils souhaitent développer. Ainsi, par exemple, l'annexe 5 a précisé les étapes du processus décisionnel selon le type de projet.

Se référant à une remarque présentée par Mme Dagenais, M. Laurent Descarries signale que les questions de la répartition de la charge professorale et du statut de ces formes particulières d'enseignements devront être prises en compte par le cadre de la Politique.

En réponse à une question de M. Descarries, Mme Rinfret-Raynor précise que la proposition 5 (page 5) veut assurer que des données seront recueillies et rendues disponibles, de manière à pouvoir vérifier l'impact des activités développées sur les services institutionnels.

À la suite de questions de M. Louis Maheu, M. Fernand Boucher précise les modalités de comptabilisation et de financement qui s'appliquent selon les différents types de formations ou de cours relevant de l'institution, selon que ces activités sont créditées ou non créditées, et selon les catégories d'étudiants à qui elles sont destinées. Certaines modalités sont précisées à l'annexe 4. M. Maheu observe que le développement de ces formes d'enseignement devra considérer certains enjeux liés à leur financement et à leur impact sur la répartition de la charge professorale (enseignement et encadrement).

M. Jean-Pierre Côté observe que la Politique a tenu compte des questions relatives à l'accès aux services institutionnels et aux serveurs mandataires (*proxy server*), ainsi qu'aux règles et conventions régissant l'utilisation des contenus (par la proposition 4, page 5). Il précise que ces aspects pourront être gérés tant par les unités que par le Service des bibliothèques, selon les besoins recherchés.

En réponse à des questions de M. Najib Lairini, Mme Rinfret-Raynor explique que des projets relatifs au développement de cours ou d'offres en ligne ou à distance peuvent être présentés par tout membre du corps enseignant; ces projets seront évalués selon les critères et exigences explicités à la proposition 1 (pages 3, 4). Sur des prévisions ou des objectifs quant à la teneur des clientèles concernées par ces enseignements, et en regard de comparaisons avec des universités anglophones canadiennes qui se sont positionnées plus spécifiquement dans le domaine de la formation à distance, Mme Rinfret-Raynor précise que de telles données n'ont pas été considérées, ni produites, car le cadre d'application vise essentiellement à encadrer les initiatives qui se présenteront, et non pas à développer ces formules en vue d'un positionnement dans ce domaine.

M. Olivier Sylvestre mentionne que la FAÉCUM étudie actuellement les formes d'enseignement en ligne ou à distance; il déplore que cette instance n'ait pas été consultée dans le cadre de la préparation du projet de Politique. Il signale par ailleurs la pertinence d'étudier les conditions liées à l'efficacité de ces formules.

Mme Rinfret-Raynor remercie les membres pour les avis présentés; ceux-ci seront pris en compte dans le cadre du processus d'évaluation de la Politique, lequel est prévu par ses modalités d'application (proposition 6).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, quatre abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve le projet de *Politique sur les cours en ligne, autres cours et programmes d'études offerts hors-Québec aux étudiants non-résidents du Québec*, conformément au document A-33/978^o/323.

CE-978-7	<u>RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE</u>	CE-978-7
CE-978-7.1	École HEC-Montréal - Création d'un programme de Certificat en gestion de l'environnement	CE-978-7.1
<hr/>		
A-33/978 ^e /318		

M. Daniel Racette présente le projet mentionné. La création d'un programme de Certificat en gestion de l'environnement veut répondre à des besoins de formation identifiés en regard de la transmission de savoirs propres aux problématiques environnementales (management durable, psychologie environnementale, logistique environnementale intégrée, exigences des consommateurs en matière de protection de l'environnement, enjeux économiques des problèmes environnementaux), de l'exploration d'habiletés liées à des pratiques managériales établies, et de la sensibilisation à développer un «savoir-être» découlant de la prise de conscience de la finitude des ressources environnementales. La structure du programme proposé comporte 30 crédits de cours, répartis selon un bloc de cours de discipline de base, un bloc de cours de spécialisation, et un bloc d'un cours au choix. L'établissement du programme a indiqué la création de sept nouveaux cours. Le document de présentation doit être corrigé, en ce que le cours 30-170-03—*Marketing électronique*, et sa description, ne doivent pas figurer dans la structure du programme (page 2 du formulaire D).

En réponse à une question, M. Racette mentionne qu'aucune étude n'a été faite sur des objectifs relatifs au nombre d'étudiants visés par ce programme. L'École prévoit par ailleurs recevoir environ 50 étudiants dans ce programme.

À la suite de remarques présentées par Mme Sylvie Normandeau et Mme Irène Cinq-Mars, M. Racette prend note d'un avis de la Commission, sur l'accentuation des échanges avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'aménagement, en vue d'identifier des contenus de cours ou de formation et des expertises s'accordant avec les objectifs du programme créé. M. Racette transmettra cet avis aux responsables concernés de l'École.

Mme Irène Cinq-Mars souligne la pertinence de la problématique environnementale couverte par le programme, dans un contexte de gestion commerciale. Elle signale par ailleurs que le titre du programme ne paraît pas représentatif, en ce qu'il pourrait référer aux problématiques proprement dites de la gestion ou de la planification environnementales, lesquelles relèvent davantage des disciplines de la géographie ou de l'aménagement. Elle suggère de modifier le titre du programme de manière à ce qu'il soit mieux représentatif de son cadre d'application (la gestion d'entreprise). La Commission convient de l'avis présenté.

M. Olivier Sylvestre signale son abstention en regard de l'approbation du projet mentionné, du fait qu'il n'a pas été en mesure de consulter l'association étudiante de l'École HEC Montréal sur ce projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, 15 voix pour, une voix contre et une abstention étant inscrites, et sous réserve de la modification du titre du programme de manière à ce que celui-ci ne puisse être confondu avec une offre de formation relevant de disciplines concernées par l'étude des problématiques environnementales,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en gestion de l'environnement (titre à préciser) à l'École HEC-Montréal, conformément au document A-33/978^e/318 corrigé.

CE-978-7.2 École HEC-Montréal CE-978-7.2
- Création de cours pour le cursus de trois programmes de Certificat

A-33/978^e/319 à 321, 318 à 321.1

M. Daniel Racette présente le projet mentionné. La proposition de la création de cinq nouveaux cours, qui pourront être intégrés aux cursus des programmes de Certificat en commerce électronique, de Certificat en commerce international et de Certificat en gestion financière, veut assurer une formation dans des problématiques pertinentes, liées à la sécurité informatique, aux différents contextes de commerce international (contextes américain, oriental [Chine]; problématique de l'importation et de l'exportation de produits), et à l'évaluation immobilière.

M. Racette prend note d'un commentaire de Mme Sylvie Normandeau, sur l'importance qu'il y aurait d'introduire des cours de langues dans la structure du programme de Certificat en commerce international.

M. Olivier Sylvestre signale son abstention en regard de l'approbation du projet mentionné, du fait qu'il n'a pas été en mesure de consulter l'association étudiante de l'École HEC Montréal sur ce projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, une abstention étant inscrite,

la Commission des études approuve la création de cours pour le cursus de trois programmes de Certificat (Certificat en commerce électronique; Certificat en commerce international; Certificat en gestion financière), à l'École HEC-Montréal, conformément aux documents A-33/978^e/319 à 321.

CE-978-8 RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-978-8

M. Louis Maheu présente le projet inscrit au point 8.1; M. Fernand A. Roberge présente les projets inscrits aux points 8.2 et 8.3.

CE-978-8.1 Faculté des études supérieures CE-978-8.1
- Modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études— de juin 2003 à mai 2004

A-33/978^e/315

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le bilan pour l'année 2003-2004 des modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études, à la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/978^e/315.

CE-978-8.2 Faculté de médecine CE-978-8.2
- Création d'un programme de D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

A-33/978^e/300 modifié

Le dépôt d'un document modifié sur le projet de la création d'un programme de D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) donne suite aux demandes de la Commission des études (CE-977-7.4, 8 juin 2004), quant à la modification du formulaire de

présentation sur les attributions relatives à la gestion et à la responsabilité des enseignements du programme proposé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/978^e/300 modifié.

CE-978-8.3	Faculté de médecine - Création d'un Microprogramme général en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé	CE-978-8.3
------------	--	------------

A-33/978^e/301 modifié

Le dépôt d'un document modifié sur le projet de la création d'un microprogramme général en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé donne suite aux demandes de la Commission des études (CE-977-7.5, 8 juin 2004), quant à la modification du formulaire de présentation sur les attributions relatives à la gestion et à la responsabilité des enseignements du microprogramme, et quant à la modification du titre initialement proposé («Microprogramme *international* en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé). Le document déposé doit être corrigé de manière à rendre compte du titre finalement retenu (première page du formulaire et page du rapport du Conseil de la Faculté des études supérieures).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme général en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé, à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/978^e/301 modifié, corrigé.

CE-978-9	<u>AFFAIRES DIVERSES</u> Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.	CE-978-9
----------	---	----------

CE-9786-10	<u>PROCHAINE SÉANCE</u> La prochaine séance aura lieu le 16 novembre 2004, à 14 heures.	CE-978-10
------------	--	-----------

CE-978-11	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u> La séance est levée à 15 heures 40.	CE-978-11
-----------	--	-----------

Adopté le 16 novembre 2004 – Délibération CE-979-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance